



RÉSIDENCE LA QUIÉTUDE

CORBEHEM

Fondation



CAISSES D'ÉPARGNE
pour la solidarité

BIENVENUE À VOUS !



Toutes les équipes de la résidence *La Quiétude* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que la prise en charge de vos soins se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à le lire, et en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction

DOUCEUR DE VIE



Située au centre de la ville de Corbehem, au cœur de la région Artois, la résidence *La Quiétude* entretient des relations suivies avec les écoles, les associations, la bibliothèque et la municipalité qu'elle invite régulièrement à venir vous rencontrer.

Vous êtes 63 résidents à y vivre de manière permanente

Une prise en charge spécifique :

- Un espace dédié sécurisé et adapté accueille 13 personnes désorientées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. La communication, l'accompagnement, les soins, les animations proposées sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et de la dépendance de ces personnes.
- Un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) a été autorisé par l'ARS et le Conseil Général. Il vient compléter l'accompagnement spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il permet d'offrir aux personnes en stade précoce de la maladie un accueil à la journée centré sur les animations.

Les membres de l'équipe ont tous un métier et des compétences différents pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits.

CHEZ VOUS, POUR VOUS



D'une superficie de 22 à 35 m², les 63 logements sont tous équipés d'une salle d'eau avec lavabo comprenant une douche avec siphon de sol et toilettes, adaptée à votre confort. Chaque logement est individuel, la superficie permet cependant d'y accueillir les couples dans un espace de vie confortable. Des appartements « couplables » permettent l'accueil de couple dans 65 à 70 m² et sont composés de 2 pièces communicantes avec porte intermédiaire, permettant d'y installer un coin sommeil et un espace de vie (salon, salle à manger).

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité dans votre chambre ou dans tout autre lieu de la résidence et du jardin vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe, de jour comme de nuit.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien de l'établissement ; vous devrez apporter votre téléviseur, le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et notamment un lit spécialement adapté aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre, aussi vous pouvez vous y installer avec votre petit mobilier et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement. Vous pouvez naturellement refuser de recevoir toute personne que vous ne souhaitez pas voir.

Pour entrer dans votre chambre, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul, avec d'autres résidents, des amis, vos proches. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec votre famille. Prévenez-nous de votre absence.



VOTRE BIEN-ÊTRE



Les 40 salariés de la résidence *La Quiétude* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne de l'établissement fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard et si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** : il comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques, 1 gouvernante et 1 agent(s) d'entretien ;
- **L'équipe de soins** : elle comprend 1 médecin coordonnateur, 1 infirmière coordonnatrice (référente), des infirmier(e)s diplômé(e)s d'État, des aides-soignantes, des aides médico-psychologiques. D'autres personnels spécifiques pourront venir étoffer l'équipe, en fonction des moyens autorisés par l'ARS (psychothérapeute, ergothérapeute, psychologue, etc),
- **Le service administratif** : il comprend, outre la direction du pôle, 1 responsable de site et 1 secrétaire qui répondent à vos demandes.
- **Le service animation** : l'animatrice organise des activités quotidiennes auxquelles vous êtes convié(e) si vous en avez envie. Elles sont mises en place par toute l'équipe de la résidence qui participe ainsi à la convivialité de la maisonnée.

ANIMATIONS ET SORTIES



La gymnastique douce adaptée : atelier animé par une animatrice ou un professionnel de l'association « Siel Bleu ».

THÉ, CAFÉ OU CHOCOLAT ?



Thé, café ou chocolat, demandez ce qui vous fait plaisir pour le petit déjeuner

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches, si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger des familles est réservée à cet effet : des menus gourmets sont proposés avec un petit supplément. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48h à l'avance.

Déjeuners et dîners sont pris au restaurant

En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, les repas peuvent vous être servis en chambre pendant le temps nécessaire.

- le petit déjeuner en chambre à partir de 7h30
- le déjeuner à 12h
- le goûter de 15h30 à 16h30
- le dîner à 18h30

Quelle activité préférez-vous ?

Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités plus manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou bien préférez-vous confectionner un gâteau que vous aimez, participer à une chorale, pratiquer une gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Les activités sont nombreuses et s'adaptent à vos envies :

- Jeux de mémoire, de lettres ou autres jeux de société, lecture et écriture,
- Gymnastique douce,
- Projection sur grand écran (films, diaporamas, photos, etc.)
- Ateliers bricolage, peinture, décoration, cuisine, etc.
- Musique et chants,
- Sorties extérieures au jardin ou en ville (pétanque, cinéma, théâtre, restaurant, exposition, etc.),
- Informatique (un équipement informatique moderne vous permet de communiquer avec vos familles à distance, par web Cam ou messagerie)

Vous n'avez aucune obligation d'y participer. Toutes ces activités sont proposées et organisées par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir.

Le programme des activités est affiché sur un tableau d'affichage à chaque étage à proximité de l'ascenseur visiteurs de la résidence. L'animatrice vous rappelle les activités chaque jour en l'inscrivant sur le tableau d'animation et en vous rendant visite.

À tout moment, pour bavarder, jouer aux cartes, regarder la télévision ou partager une collation, la bibliothèque et les nombreux salons sont à votre disposition. Une tisanderie est également à votre disposition au rez de chaussée dans le salon détente. Vous pouvez y amener vos visiteurs où du café est à votre disposition tout au long de la journée.



QUALITÉ DES SOINS



La résidence *La Quiétude* a signé une convention tripartite avec le Conseil général du Pas de Calais et l'Agence Régionale de Santé et cette convention garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. Ce sont ces autorités de contrôles et de tarification qui autorisent les moyens en personnel.

Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant et votre kinésithérapeute. Certains médecins et kinésithérapeutes libéraux ont signé un contrat avec la Direction de la Résidence, signant ainsi leur engagement pour participer à la qualité de prise en charge des résidents en partenariat avec les équipes soignantes et médicales de la résidence.

Le médecin coordonnateur, attaché à l'établissement, ne prescrit pas d'acte médical mais il veille à une bonne coordination entre les prescriptions de votre médecin traitant et l'équipe de soins de la résidence qui s'assure que vous prenez bien vos médicaments.

Quant à votre dossier médical, il est confidentiel et vous pouvez en prendre connaissance dans les conditions prévues par la loi. Ces dossiers sont informatisés pour une meilleure traçabilité et un meilleur suivi de l'ensemble des professionnels qui assurent votre prise en charge.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé, le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique et vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

À SAVOIR

Le ménage est fait chaque jour dans les logements et chaque fois que nécessaire. Il est également effectué quotidiennement dans les parties communes.

Le nettoyage du linge de maison comme les serviettes de toilette, les draps, le linge de table et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés tous les jours. Il convient de marquer vos affaires personnelles avec des étiquettes à votre nom. Parlez-en à votre famille. Pour votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, c'est à vous d'en prévoir le nettoyage, avec l'aide de votre famille si nécessaire. La gouvernante est à votre service pour toute question relative à l'entretien de votre logement, du linge, des repas.

Chaque jour le courrier est distribué par l'équipe. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par une personne de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.

Les travaux quotidiens de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'ouvrier d'entretien.

Le salon de coiffure est à votre disposition et les coiffeuses extérieures sont présentes dans l'établissement une fois par semaine. Votre coiffeur(se) pourra venir sur place si vous le désirez, vous lui réglerez directement sa facture. Pédicure ou podologue, peuvent également venir vous prodiguer leurs soins qui seront alors à votre charge.

Pour les offices ou si vous souhaitez un moment de recueillement, un lieu de culte est également à votre disposition.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de prévoir ensemble votre installation.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources : votre dernier avis d'imposition ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles marquées à votre nom.

Le prix de votre séjour mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence.

La télévision, le téléphone, les services des prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix. Cependant vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'abonnement téléphonique du fait de notre installation téléphonique. Vos consommations personnelles vous sont facturées en même temps que l'hébergement.

La résidence a souscrit pour vous une assurance responsabilité civile, vous recevrez chaque année par l'établissement une copie de votre attestation d'adhésion.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale. Pour toute information concernant cette aide, ou pour toute question relative à votre hébergement, rapprochez vous de la direction de la résidence. En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Vous pouvez si vous le souhaitez déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence.



Moyens d'accès : **Route :** autoroute A1, sortie DOUAI-CAMBRAI, direction ARRAS en provenance de LILLE • **SNCF :** gare TGV de DOUAI – gare SNCF de Corbehem à 1 Km de la résidence • **Bus :** réseau urbain, ligne 401 « Sensée-Escaut » en direction de DOUAI, et ligne 70 « FOUACHE » en direction d'ARRAS.

Résidence *La Quiétude* Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

29 ter, rue de Gouy – 62112 Corbehem
Téléphone : 03 27 88 88 62 – Fax : 03 27 92 08 42
Courriel : direction.residence-laquietude@fces.fr

www.fces.fr

Fondation



CAISSES D'EPARGNE
pour la solidarité

reconnue d'utilité publique
par décret en Conseil d'État le 11 avril 2001